

R A P P O R T

**du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif
à une demande de crédit d'engagement de CHF 315'500.00 ayant
pour objet les travaux de renforcement et de modernisation du
réseau électrique Basse Tension sur la route des Addoz nord**

Résumé

Dans le cadre du crédit d'objet pour la réfection des routes de la Ville et Commune de Boudry, les travaux de génie civil sur la route des Addoz nord seront entrepris au printemps 2019. Cette dernière étape terminera ainsi les travaux entrepris ces dernières années sur la route des Addoz sud et centre.

La différence par rapport au projet initialement porté au budget des investissements 2019 pour CHF 100'000.00 est compensée par le report des liaisons basse-tension et eau dans le secteur Félix-Bovet (au budget des investissements pour CHF 400'000.-).

Rapport n° : CG-8710.600-13
Date : 28.01.2019
Dicastère : Services industriels

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

Dans le cadre du crédit d'objet pour la réfection des routes de la Ville et Commune de Boudry, les travaux de génie civil sur la route des Addoz nord seront entrepris au printemps 2019. Cette dernière étape terminera ainsi les travaux entrepris ces dernières années sur la route des Addoz sud et centre. Comme pour ces premiers secteurs sud et centre, les infrastructures électriques Basse Tension (BT) du secteur nord sont vétustes et doivent être mises à neuf et renforcées afin d'assurer à futur une distribution électrique adaptée et conforme aux conditions actuelles des normes des réseaux de distribution BT. De plus, le fait de profiter de travaux de génie civil de réfection de chaussées pour remplacer des infrastructures souterraines permet également de ne plus revenir creuser dans le revêtement neuf trop rapidement, hors travaux non planifiables (pannes, développements futurs non connus à ce jour, etc.). Dans le cadre de ces travaux, des tubes PE de réserve nécessaires seront également posés dans la batterie électrique. Des chambres de tirage de type « visitable » avec couvercle carrossable (gatic) seront installées afin de permettre le tirage ultérieur de nouvelles infrastructures électriques.

Remarques concernant le budget des investissements et l'estimation initiale

Cet objet n'a été porté au budget des investissements 2019 que pour un montant de CHF 100'000.-. La différence avec le montant de ce crédit est compensée par le fait que les travaux d'assainissements basse-tension et eau dans le secteur Félix-Bovet, portés au budget pour un montant de CHF 400'000.- ne pourront être effectués cette année. Cette demande de crédit respecte donc les dispositions de la LFineEC et ne compromet pas son financement.

Toutefois, il convient d'admettre que les prévisions initiales n'ont clairement pas pris en compte l'importance des travaux à effectuer, qui après étude approfondie, se révèlent considérablement plus conséquents qu'escompté, notamment en terme de génie civil. On notera également la nécessité, non projetée dans les prévisions initiales, du remplacement de la batterie PE BT/MT. L'actuelle est par ailleurs vraisemblablement bétonnée sur une grande partie et insuffisamment enterrée. Elle devra par conséquent être abaissée afin de respecter les normes requises, soit un recouvrement minimum de 60 centimètres.

Nous devons constater une fois encore que dans certains cas, l'état de nos réseaux et leur ancienneté, impactent la précision des informations que nous détenons de ces infrastructures souterraines. Au moment de l'établissement des budgets d'investissements (juillet-août de l'année précédente), il est difficile dans certains cas de figure et avant d'effectuer une étude très précise en vue d'établir une demande de crédit, d'évaluer précisément les coûts à venir, le cas présent en est la démonstration.

Nature et description du projet électricité

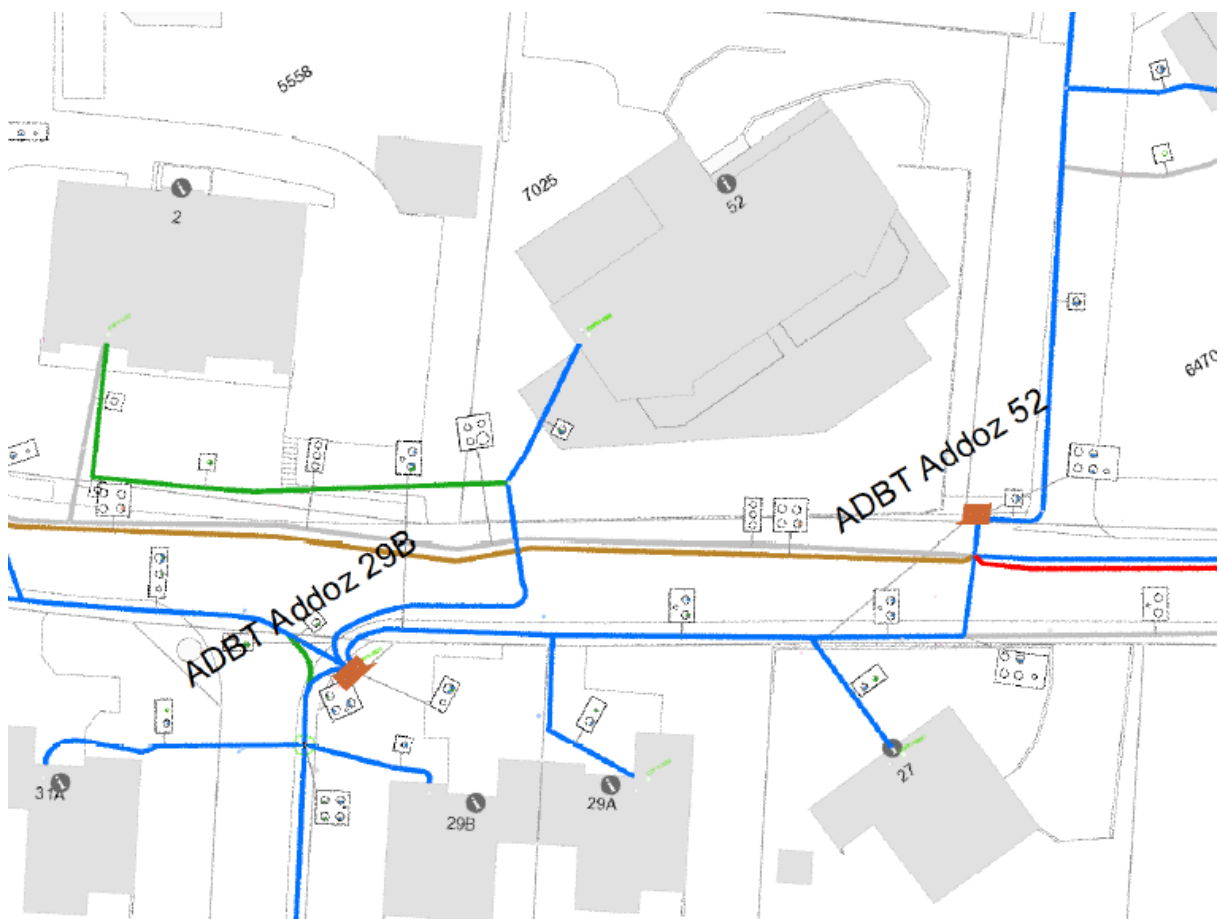
L'armoire de distribution BT Addoz 52 sera remplacée. La liaison Basse Tension Addoz 32 – Addoz 52 sera mise à neuf avec un câble synthétique 4x150mm². L'armoire de distribution BT Addoz 32 a par contre déjà été remplacée lors des travaux sur la rue des Addoz Centre. Les alimentations électriques des clients desservis par l'ADBT Addoz 52 seront reprises par des câbles neufs jusqu'en limite de propriété (Addoz 23A, 23B, 25A, 25B, 27). Ces clients seront approchés pour une proposition de travaux de mise à neuf jusqu'au coffret d'introduction dont une partie des coûts (coffret et génie civil) seraient à leur charge sur leur parcelle. Les départs pour Addoz 44, 40/46/48/50 seront jonctionnés en amorce sur leur route d'accès.

L'armoire de distribution BT Addoz 29B sera remplacée, cette armoire sera séparée en 3 compartiments (électricité BT, TV, Eclairage Public). La liaison Basse Tension Addoz 52 – Addoz 29B sera mise à neuf avec un câble synthétique 4x150mm². Les alimentations électriques des clients desservis par l'ADBT Addoz 29B seront reprises par des câbles neufs jusqu'en limite de propriété (Addoz 29A, 31B, 52, Theyeret 2). Ces clients seront approchés pour une proposition de travaux de mise à neuf jusqu'au coffret d'introduction dont une partie des coûts (coffret et génie civil) seraient à leur charge sur leur parcelle. Le départ Addoz 64 sera jonctionné dans une chambre de tirage. Les départs de distribution des liaisons Basse Tension sur les armoires adjacentes seront jonctionnés en amorce sur leurs routes d'accès respectives.

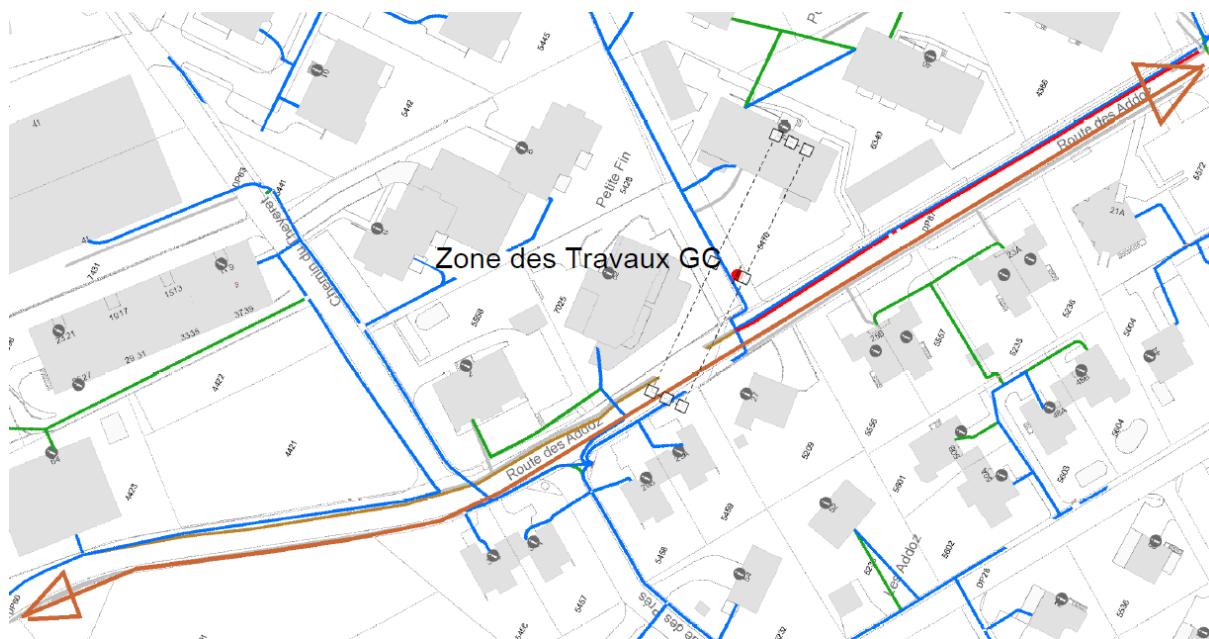
Il est à noter que dans le cadre de la pose de PE en réserve, il a bien été prévu ce qu'il fallait pour poser le câble Moyenne Tension Station Addoz – Station Praz qui fait l'objet d'une demande de crédit séparée déjà en cours. Au niveau du génie civil, il sera également entrepris des sondages proches du pont CFF afin de prévoir au mieux les possibilités de le traverser avec des infrastructures électriques souterraines.

Les figures ci-après représentent les zones concernées par ces renforcements de réseaux BT.

Emplacements des Armoires de Distribution BT :



Tracés liaisons BT :



Coûts du projet

Libellé	Coûts [CHF]
Remplacement ADBT Addoz 52, y.c. liaison BT Addoz 32-Addoz 52 [HT]	24'000
Reprise des raccordements existants sur l'ADBT Addoz 52 [HT]	9'000
Remplacement ADBT Addoz 29A, y.c. liaison BT Addoz 52-Addoz 29A partie réseau électrique BT [HT]	17'000
Remplacement ADBT Addoz 29A, partie Eclairage Public à charge de la commune sur un autre crédit [HT]	0
Remplacement ADBT Addoz 29A, partie TV, à charge de SITEBCO	0
Reprise des raccordements existants sur l'ADBT Addoz 29A [HT]	15'000
Démontage des installations existantes et suivi des avis de coupure, étude et suivi du chantier [HT]	9'000
Divers et imprévus [HT]	8'500
Travaux de génie civil selon devis MSA [HT]	233'000
Montant total à charge de la commune [HT]	315'500
Montant total (arrondi) à charge de la commune [TTC]	340'000

La participation de la commune pour l'éclairage public au niveau seul de l'ADBT Addoz29B est estimée à CHF 1'900.- TTC, sans le génie civil.

Pour SITECO, la participation est de l'ordre de CHF 4'500.- TTC sans le génie civil. Eli10 informe directement SITBCO pour leur propre mise au budget.

Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, à accepter l'arrêté proposé ci-après.

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le règlement général de Commune du 23 mai 2016,
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,
Vu le budget des investissements 2019,
Entendu la commission de gestion et des finances,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête

- Article premier :** Un crédit d'engagement de CHF 315'500.00 ayant pour objet les travaux de renforcement et de modernisation du réseau électrique Basse Tension sur la route des Addoz Nord est mis à disposition du Conseil communal.
- Article 2 :** La dépense est comptabilisée au compte des investissements n° 20190204 et amortie au taux de 3% l'an.
- Article 3 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 28 janvier 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Le secrétaire

Marisa Braghini

Pierre Quinche